Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1676

Rubrik: Edito

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A la recherche du service public

Dans le débat sur la privatisation de Swisscom, l'entreprise est le plus souvent considérée comme l'acteur indispensable du service public en matière de télécommunications. Pour les uns, cette fonction justifie la présence prépondérante de l'Etat dans son capital. Pour les autres, partisans de la privatisation, la loi et la concession suffisent à garantir la poursuite de la mission de service public par l'ancienne régie. Pourtant le Conseil fédéral croit bon d'en rajouter. En offrant des actions à prix réduit à la population et en privilégiant des investisseurs institutionnels, il pense sauvegarder l'indépendance de l'entreprise. En réalité, il cherche surtout à mettre l'opinion de son côté en flattant sa fibre patriotique. Car cette astuce ne pourra empêcher un rachat ultérieur par un groupe étranger.

Notons encore le caractère paradoxal de cette offre: alors que l'Etat veut se retirer du capital de Swisscom par crainte des incertitudes qui caractérisent ce secteur économique, il encourage le public à prendre ce risque.

En fait, quel est l'élément absolument nécessaire au service public? Essentiellement le réseau, qui permet la transmission des données, sons, images. La libéralisation des télécommunications consiste d'abord à mettre en concurrence des opérateurs pour optimiser la qualité et la quantité des prestations offertes et abaisser les tarifs. L'opérateur qui détient le réseau dispose d'un avantage certain: les concurrents de Swisscom en savent quelque chose.

En effet Swisscom est tout à la fois opérateur et propriétaire du réseau. En privatisant le géant bleu, c'est donc aussi le réseau qu'on vend. Toutes proportions gardées, c'est comme si l'Etat, pour libéraliser le secteur des chemins de fer, vendait les CFF et ses infrastructures, réseau ferré, gares, centrales électriques.

Logiquement la sauvegarde du service public exigerait de conserver en mains publiques le réseau, la libéralisation consistant à ouvrir ce réseau aux opérateurs privés, concessionnaires agréés aux conditions fixées par la loi. Et les taxes d'utilisation payées par ces derniers financeraient l'entretien et le développement du réseau. Certes la Confédération ne détient déjà plus l'entier de Swisscom. Mais rien n'empêche de créer au sein de Swisscom une société en charge du réseau, puis de la vendre à la Confédération. L'Etat actionnaire et les actionnaires privés y trouveraient leur compte. Ensuite de quoi l'actionnaire majoritaire pourrait se défaire de ses actions et se concentrer sur la gestion du réseau, par le biais d'une société anonyme de droit public. Ce qui constitue le cœur du patrimoine public serait ainsi sauvegardé, tout comme les avantages indéniables de la libéralisation du secteur des télécommunications. *jd*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Albert Tille (at)
Aude Weber

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Edito

Jam-session au Conseil fédéral

Le Conseil fédéral ressemble de plus en plus à un groupe de managers inexpérimentés faisant de la politique improvisée, comme d'autres de la musique. Sauf que les jam-sessions gouvernementales ressemblent davantage à une insupportable cacophonie qu'aux prestations d'un ensemble de niveau acceptable.

Sur le dossier Swisscom, l'Exécutif a commis l'exploit de provoquer un immense gâchis et d'en proposer l'improbable réparation par une solution impossible, politiquement non viable et à peine plus adéquate économiquement.

Les chroniqueurs retiendront qu'il y aura eu tout juste deux mois entre l'interdiction signifiée le 25 novembre dernier aux dirigeants de Swisscom d'investir à l'étranger et la proposition faite ce 25 janvier de procéder à la privatisation de Swisscom SA. Dans l'intervalle, la gestion du dossier s'est poursuivie publiquement dans la presse dominicale: le 27 novembre, Jens Alder disait son ras-le-bol dans le *SonntagsBlick* tandis que Christoph Blocher réfléchissait à haute voix dans la *Sonntags-Zeitung*. Dans ce même journal, daté du 22 janvier, le même conseiller fédéral annonce sa volonté de distribuer la moitié des actions au peuple suisse, tandis que les autres hebdomadaires souhaitent bon voyage au successeur de Jens Alder, qui avait démissionné avec effet immédiat deux jours plus tôt.

Dans le dossier Swisscom, qui s'ouvre avant la fin du débat parlementaire commencé en 2002 à propos de la nouvelle Loi sur les télécommunications, le Conseil fédéral perdra bientôt toute maîtrise du calendrier. Il lui reste le solde des cinq semaines et demie qu'il a chichement réservées pour la procédure de consultation - au lieu du délai légal de trois mois au moins - et le temps qu'il s'accordera pour préparer son message aux Chambres fédérales. Ensuite, les parlementaires s'arrangeront pour retarder la votation référendaire que l'Exécutif prévoit pour le 11 mars 2007 déjà. On s'amuse à l'idée d'un report au 25 novembre de l'an prochain, entre les élections nationales et celles du Conseil fédéral.

D'ici là, Swisscom devra naviguer à - mauvaise - vue. Les nécessités du business imposent des rythmes qui s'accommodent mal des lenteurs de la démocratie.

Quant au compromis imaginé par le Conseil fédéral, qui prévoit une cession combinant un placement secondaire public avec une action populaire, il répond moins à une logique financière qu'à des considérations populistes. Et la dizaine de mesures d'accompagnement envisagées, également inadéquates, n'arrangent rien. D'autant qu'on n'y trouve pas la forme de «splitting» entre sociétés de financement et d'exploitation, évoquée comme une solution viable ci-contre.

Le patriotisme inutile et brouillon dont fait montre le Conseil fédéral n'a qu'une utilité: il signe la proposition, manifestement inspirée par Christoph Blocher. Lequel poursuit avec méthode son œuvre de ratatinement de l'Etat. yj